

CE QUI FAIT DÉBAT

Fraudes, plagiat, conflits d'intérêts... Une fatalité ?

Les manquements à l'intégrité scientifique ne datent pas d'hier. En outre, le phénomène est loin d'être massif comme en témoignent les chiffres de la Délégation à l'intégrité scientifique (DIS) de l'Inserm, pionnier en France dans ce domaine*. Cependant, avec le développement d'Internet et la mondialisation, la pression compétitive s'accroît sur les chercheurs. Un environnement qui peut pousser à la faute. D'où la décision des acteurs de prendre ouvertement leurs responsabilités pour traiter ces questions. Ainsi, mise en place le 29 janvier 2015, la Charte de déontologie des métiers de la recherche a été signée par l'Inserm et de grands acteurs de la recherche en France. Puis, le 29 juin dernier, Pierre Corvol, du Collège de France, a rendu à Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, son rapport Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique. Objectif : transformer des initiatives isolées en actions coordonnées. Trois experts nous font part de leurs points de vue sur les enjeux institutionnels, politiques et sociaux de l'intégrité et de l'éthique scientifiques, à l'heure où tous les acteurs publics ont décidé de ne plus cacher pudiquement le problème sous le tapis et d'aider ouvertement les chercheurs à s'en prémunir.**

* Entre 2010 et 2015, la DIS a traité 92 plaintes dont 10 falsifications, 4 plagiat, 2 conflits d'intérêts, 46 conflits de signatures d'articles et 30 défauts de méthode très divers. Conséquences : 4 rétractations d'article, 1 correction, 5 non-lieux et aucune plainte avec suite judiciaire (données Michelle Hadchouel, chargée de mission à la DIS).

** Conférence des présidents d'université, CNRS, Inra, Inria, IRD, Cirad, Irstea, Ined, Assistance publique-Hôpitaux de Paris, Institut Pasteur, Institut Curie



**Ghislaine
Filliatreau**
Nouvelle déléguée
de la DIS de l'Inserm

NON

La Délégation à l'intégrité scientifique de l'Inserm existe depuis 1999.

L'intégrité est un point fort de notre institution repris par le Plan stratégique Inserm 2020*** dont l'un des objectifs est de promouvoir la conduite responsable de la recherche. En pratique, la DIS est chargée d'instruire les cas de fraudes, mais aussi de mener une réflexion sur l'intégrité, de diffuser les bonnes pratiques auprès des équipes et de travailler à une harmonisation nationale et européenne. En matière de fraude, son enquête commence par l'écoute des différentes personnes concernées. Si la plainte est justifiée, on diligente une enquête, puis la direction générale décide des suites à donner. Moins d'une douzaine de plaintes sont instruites par an, la fraude n'est donc pas massive, mais elle doit être traitée et, surtout, anticipée. C'est pourquoi, nous avons pour objectif de former et sensibiliser les équipes aux questions d'intégrité scientifique et de liens d'intérêt. Nous devons rappeler à tous, notamment aux jeunes chercheurs qui peuvent parfois se sentir isolés, ce que sont les bonnes pratiques de laboratoire afin qu'ils ne se fassent pas surprendre. Cela fait partie de l'apprentissage du métier. De fait, la Charte de déontologie des métiers de la recherche est annexée au règlement intérieur de nos unités et, donc, signée par leurs responsables. Enfin, la démarche de l'Inserm s'inscrit dans une dynamique plus large avec ses partenaires français mais aussi européens. À l'heure actuelle, un réseau des référents déontologues se met en place : les échanges entre tous sont indispensables car la déontologie doit dépasser les frontières institutionnelles et géographiques, comme le rappelle la loi sur la déontologie des fonctionnaires sortie en avril dernier.

*** Voir S&S n° 29, Stratégies, « Plan stratégique Inserm 2020 », p. 42-43

↳ M. Bungener, M. Hadchouel, *La Presse Médicale*, septembre 2012, doi : 10.1016/j.lpm.2012.02.050

↳ http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/84/2/Rapport_Corvol_29-06-2016_601842.pdf

**Pierre
Corvol**

Professeur honoraire
au Collège de France



**Emmanuel
Hirsch**

Professeur d'éthique
médicale, à l'université
Paris-Sud - Paris-Saclay



NON

La fraude scientifique est ancienne.

Aux États-Unis, on entend par fraude la fabrication, la falsification et le plagiat (FFP) qui font l'objet d'un traitement pénal depuis 1992. En France, on considère aussi les pratiques discutables de recherche et l'embellissement des résultats. Toutefois, aujourd'hui, il est nécessaire de définir la typologie des fraudes et d'harmoniser leur traitement par l'intermédiaire d'un vade-mecum juridique national qui rappellerait les bonnes pratiques et proposerait le type de sanction à appliquer en cas de fraude et de manquement à l'intégrité scientifique. La sensibilisation et la formation des étudiants sont aussi indispensables, dès les masters 1 et 2 et au cours du doctorat. À cet égard, l'arrêté de mai 2016 sur la réforme des études doctorales spécifie que « l'École doctorale devra veiller à ce que chaque étudiant ait reçu une sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité scientifique ». Plus largement, **les établissements de recherche et les universités devraient se doter de structures chargées de l'intégrité,** et mettre à disposition des étudiants et des chercheurs un référent déontologue, à l'image de l'Inserm. En la matière, l'Agence nationale de recherche (ANR) qui finance une grande partie de la recherche française pourrait s'assurer que les établissements soutenus mènent une politique d'intégrité et d'éthique. Enfin, pourrait être créé un Office français d'intégrité scientifique chargé de coordonner et d'harmoniser les pratiques de tous les organismes de recherche. Il faudra du temps pour que toutes les mesures proposées se mettent en place. Cependant, c'est la première fois que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'empare officiellement du problème et la médiatisation du rapport devrait éviter qu'il soit « oublié » comme d'autres avant lui.

**NON,
MAIS...**

Les fraudes parfois constatées s'avèrent préjudiciables à nos représentations de la recherche, à l'exigence d'intégrité.

Arrêtons toutefois de clouer les chercheurs au pilori ! Cette stigmatisation porte préjudice à une communauté digne d'un profond respect. Interrogeons plutôt les mécanismes qui incitent à ces dérives. Comment les institutions incarnent-elles une exemplarité dans un contexte de compétitivité mondiale ? Le marqueur qui détermine tout est la productivité en publications. La dérégulation de l'ensemble de nos systèmes traditionnels ne peut pas être compensée par des reconstructions déconnectées d'une analyse de dilemmes complexes. Qu'en est-il des financements de la recherche publique au plan des priorités nationales ? Les équipes, trop souvent précarisées dans leur fonctionnement, sont soumises aux aléas de doctrines et d'évaluations dont la pertinence interroge parfois. Quels débats de société permettent d'arbitrer les priorités, les thématiques, les innovations souvent ramenées à des considérations financières ? De quelle manière notre société témoigne-t-elle sa reconnaissance à ses scientifiques ? **Fustiger les liens d'intérêt entre recherche académique et secteur privé m'apparaît délétaire alors que tout doit être mis en œuvre pour favoriser les synergies.** Des règles déontologiques de rigueur, de loyauté et de transparence doivent être contractualisées, et elles le sont. Le défi est de porter le niveau d'exigence et les dispositifs pour que les décideurs soient reconnus dans une véritable faculté d'initiative. Nous les savons toutefois profondément dépendants de logiques mondialisées qui altèrent leur légitimité. Il apparaît donc plus opportun de responsabiliser les acteurs de la recherche et de créer les conditions d'une relation de respect et de confiance favorable à des engagements réciproques.